



EN BREF :

- Puceron du soya : les populations atteignent le seuil d'alerte dans quelques champs.

PUCERON DU SOYA : LES POPULATIONS ATTEIGNENT LE SEUIL D'ALERTE DANS QUELQUES CHAMPS

État de la situation

Le puceron du soya est présent particulièrement dans les régions suivantes : Montérégie-Ouest, Montérégie-Est, Mauricie et Lanaudière. Dans les champs inspectés cette semaine, le pourcentage de plants infestés est plus élevé que la semaine dernière. Cependant, les densités de populations demeurent généralement faibles à l'exception de quelques champs en Montérégie qui approchent le seuil d'alerte de 250 pucerons par plant, alors que le soya est au stade V4 à R2.

Dépistez vos champs

C'est pourquoi on recommande aux producteurs de dépister leurs champs dès maintenant, particulièrement en Montérégie. Si les populations de pucerons du soya approchent le seuil d'alerte de 250 pucerons par plant, effectuez un deuxième dépistage 2 à 3 jours plus tard pour voir si les populations sont stables ou augmentent. Les fortes pluies accompagnées de vents violents ainsi que l'activité remarquable des ennemis naturels (particulièrement les coccinelles) peuvent contribuer à réduire les populations de pucerons.

Que faire si après 2 dépistages, les populations de pucerons dépassent le seuil d'alerte et sont en augmentation avant le stade R3?

Des populations au-dessus du seuil d'alerte de 250 pucerons par plant avant le stade R3 n'ont jamais été observées par le réseau de surveillance du Québec jusqu'à maintenant. Puisqu'en 2007 cette situation risque de se produire dans certains champs, la stratégie proposée est la suivante :

- Effectuez 2 dépistages consécutifs, à 2 ou 3 jours d'intervalle.
- Si les résultats de ces dépistages démontrent que les populations dépassent 250 pucerons par plant et qu'elles augmentent, ceci avant que le soya ne soit parvenu au stade R3, envisagez un traitement insecticide immédiat.

- Par contre, si tel devait être le cas, il y a de fortes chances qu'un deuxième traitement s'avère nécessaire plus tard durant la saison. Des essais réalisés au Québec démontrent que des populations plus élevées que 250 pucerons avant le stade R2 peuvent causer des pertes économiques importantes. Toutefois, aucune donnée ne permet de prédire la rentabilité de deux traitements insecticides. De plus, un traitement hâtif aurait pour effet de tuer un grand nombre d'ennemis naturels. Ceci pourrait alors occasionner l'explosion des populations de pucerons ayant survécu au premier traitement ou qui proviennent d'autres champs.

Nous vous rappelons que le réseau de surveillance du puceron du soya débutera ses activités dès la semaine prochaine et fournira les résultats de plus de 80 sites dépistés sur l'ensemble du territoire du Québec.

Insecticides recommandés en 2007 pour réprimer le puceron du soya

Nom commun ⁽¹⁾	Groupe	Nom commercial	Mode d'application	Particularités
Diméthoathe ⁽³⁾	1B	CYGON 480-AG ⁽⁴⁾ CYGON 480 ⁽⁴⁾	Terrestre	– Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. – Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
		CYGON 480 EC LAGON 480 E	Terrestre ⁽²⁾	
Lambda-cyhalothrine	3	MATADOR 120 EC	Terrestre	– Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, traiter tôt le matin, avant que la température ne s'élève ou le soir lorsque la température baisse. – Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte du soya. – Ne pas faire plus de 3 applications par saison.

⁽¹⁾ Si un deuxième traitement semble nécessaire une semaine après la première application, il est recommandé d'effectuer l'alternance des matières actives utilisées pour prévenir le développement de la résistance du puceron du soya aux insecticides.

⁽²⁾ L'application aérienne du LAGON 480 E et du CYGON 480 EC est permise au Canada. Toutefois, les traitements aériens ne sont pas recommandés au Québec pour le puceron du soya parce qu'ils semblent moins efficaces que l'application terrestre et que ce mode d'application est plus risqué pour l'environnement.

⁽³⁾ À la suite d'un traitement réalisé au diméthoate, on observe généralement une remontée des populations du puceron du soya plus rapide qu'à la suite d'un traitement au lambda-cyhalothrine. On suggère de considérer l'utilisation du diméthoate lorsqu'un deuxième traitement est jugé nécessaire à la suite d'un premier traitement au lambda-cyhalothrine et surtout lorsqu'il faut traiter un champ qui est infesté simultanément par le tétranyque à deux points.

⁽⁴⁾ Malgré que l'homologation de ces deux produits contre le puceron du soya a déjà été contestée, l'ARLA nous a confirmé que ces derniers sont maintenant autorisés.



Quel que soit l'insecticide choisi parmi ces derniers :

- **Ne pas** laisser paître de bétail dans le soya traité ni utiliser le fourrage, la paille ou le foin récoltés pour l'alimentation du bétail.
- Ces produits sont **très toxiques** pour les **poissons, les organismes aquatiques** et surtout pour **la sauvagine**. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau pendant le remplissage ou le rinçage du pulvérisateur ni pendant la pulvérisation. Ne pas appliquer à moins de **15 mètres de tout plan d'eau poissonneux ou servant d'habitat au gibier d'eau** lorsqu'on utilise un pulvérisateur à rampe. Avec un **pulvérisateur pneumatique**, il faut accroître cette distance au moins à **80 mètres** des plans aquatiques.
- Ces **produits sont très toxiques pour les abeilles**. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent, et aviser les apiculteurs qui ont des ruches situées à moins de 5 km des champs où vous prévoyez effectuer un traitement. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées. Les traitements réalisés avant 7 h et après 19 h comportent moins de risques pour les abeilles et sont également jugés plus efficaces contre le puceron.

Texte rédigé par :

Brigitte Duval, agronome, Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ

Claude Parent, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

Michèle Roy, agronome-entomologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

En collaboration avec :

Pierre Fillion, technicien agricole, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

François Meloche, entomologiste-chercheur en lutte intégrée, Agriculture et Agroalimentaire Canada

André Rondeau, technicien agricole, Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – grandes cultures – 29 juin 2007

